

religion de l'État, était un crime de haute trahison, et ce crime était puni de mort. Quant aux catholiques, ils étaient contraints, sans exception, d'assister à tous les offices du culte anglican.

Longtemps, les dispositions les plus dures de ce code exceptionnel ont été appliquées, elles ne sont point encore entièrement abolies, et l'on sait que pour avoir voulu les adoucir et proclamer la liberté de conscience, Jacques II fut chassé de son royaume. Aux yeux des historiens anglais, Jacques II ne fut qu'un esprit étroit, tandis qu'ils n'ont cessé de célébrer de concert le génie de Guillaume d'Orange.

En révoquant l'Édit de Nantes, Louis XIV n'a donc point inauguré un système nouveau ; il n'a fait que se conformer au droit commun généralement reconnu et pratiqué par ses contemporains. Plus tard nous établirons que le régime adopté en France contre les réformés, fut relativement bien plus modéré que celui dont ils usaient à l'égard des catholiques.

Tel était au reste le caractère général du XVII^e siècle ; pour bien le comprendre il ne faut point le considérer avec nos idées actuelles, si profondément différentes de celles qui l'animaient. « *La tolérance, a dit dernièrement un penseur, était, comme l'hérésie, une nouveauté pour la France (1).* »

Alors, la liberté de conscience était considérée comme le plus grand des maux qui pût affliger la société. Bossuet, de même que ses contemporains, pensait « que tôt ou tard elle devait faire naître dans les esprits l'indifférence des religions qui, menant à la destruction de la religion même, entraînerait par là dans les États la destruction de l'autorité et de l'ordre dont la religion est le principal fondement (2). »

Pendant près d'un siècle, les guerres de la réforme avaient ensanglanté les plus riches contrées de l'Europe. C'est pour en prévenir le retour que, protestants et catholiques, dans les pays où

(1) M. Mercier de Lacombe. Correspondant du 25 Juin 1857. *De la politique de Henri IV.*

(2) *Hist. de Madame de Maintenon*, par le duc de Noailles.